

LA  
**HONGRIE**

EN FACE

**DE L'AUTRICHE**

6.

Imprimé par  
L. TINTERLIN  
rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET C<sup>e</sup>

rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

DE LA BIBLIOTHEQUE



13

94

LA  
HONGRIE

EN FACE  
DE L'AUTRICHE

PAR  
J. E. HORN

« Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum. »

(Diète de Presbourg, 1825.)

« S ha vissza is adják..... »

(Parlement de Pest, 1861.)



41

PARIS  
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS ROYAL, 43, GALERIE D'ORLÈANS

1860

Tous droits réservés.

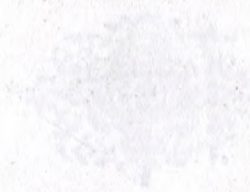
DEBALLAGI MÓR

LA  
FONDATION

DE LAUTRICHE

D<sup>e</sup> BALLAGI SEZA

Paris, le 10 Mars 1844



PARIS  
A. HENRI LEBLANC

D<sup>e</sup> BALLAGI SEZA

# LA HONGRIE

## EN FACE DE L'AUTRICHE

---

### I.

Malgré tout, l'empereur Joseph II était un honnête homme. Il se préoccupait sincèrement du bonheur de ses peuples, en tendant le faire, il est vrai, à sa façon, et non à la leur; ses aspirations étaient libérales, quant au but qu'il désirait atteindre; il était enthousiaste du progrès, du progrès des lumières surtout.... Par malheur, il se trompa sur la date dans les provinces héréditaires; en Hongrie, sur le choix des moyens.

Dans les provinces héréditaires, Joseph II attaqua de front l'aristocratie et le clergé, dont rien avant lui n'avait encore ébranlé le pouvoir ni terni le prestige; il comptait être soutenu par le peuple, que ses prédécesseurs s'étaient étudiés à empêcher de naître. Les privilèges et les préjugés qu'il voulait renverser, étaient profondément enracinés dans les institutions et dans les esprits, tandis que les classes en faveur desquelles il combattait n'étaient pas parvenues à l'intelligence de leurs intérêts vrais, à connaître leurs droits et leur force. Joseph II se souvint trop qu'il appartenait, lui, au siècle de Voltaire et des encyclopédistes; pas assez, qu'il régnait sur des provinces où le moyen âge était encore tout-puissant.

En tant que progressistes et humanitaires, les réformes du souverain-philosophe auraient pu être favorablement accueillies

en Hongrie. La conspiration de l'abbé Martinovics, qui éclata quelques années après la mort de Joseph II, prouve que les idées du dix-huitième siècle avaient en ce pays poussé de profondes racines. Mais Joseph voulait *octroyer* ses réformes à une nation depuis dix-huit cents ans habituée à régir elle-même ses destinées ; mais, pour réaliser ses réformes plus promptement et surtout plus uniformément, il imposait à la Hongrie le sacrifice de son autonomie territoriale et politique, de son antique constitution, de son existence nationale !

De l'ancien royaume de saint Étienne (1000-1038), de Louis le Grand (1342-1382), de Matyas Corvin (1458-1490), le fils de Marie-Thérèse voulait faire une simple province de l'empire d'Allemagne ; à ce pays qui s'était acquis une *bulle d'or* contemporaine de la *grande charte* anglaise, il demandait de se laisser gouverner autocratiquement par le cabinet de Vienne ; d'une nation qui s'était conservée vivace à travers mille ans des vicissitudes parfois les plus cruelles, il n'exigeait rien moins que l'abandon de sa langue, de ses institutions, de ses mœurs, de ses souvenirs les plus chers et les plus glorieux, afin qu'elle fût germanisée par la grâce des Habsbourg... Subir l'accomplissement d'une pareille œuvre, c'eût été plus que commettre un suicide ; c'eût encore été se rendre coupable d'un crime de lèse-humanité, de lèse-liberté, que jamais l'histoire impartiale n'aurait pu pardonner aux petits-fils d'Arpad.

Ils s'y opposèrent de toute la force que donnent la conscience du bon droit et l'indignation d'un peuple blessé dans ses intérêts les plus essentiels, dans ses affections les plus légitimes. Passive d'abord, la résistance de la Hongrie était près de devenir agressive ; du Brabant, soulevé par des causes analogues, la révolution menaçait de passer en Hongrie, où aussitôt elle aurait acquis des proportions bien autrement redoutables. Joseph II se ravisa à sa dernière heure ; d'un trait de plume, l'infortuné monarque effaça l'œuvre de son règne de dix ans. « *Toutes les ordonnances promulguées depuis le commencement de notre rè-*

*gne et que l'opinion publique trouve illégales, nous les déclarons et tenons nulles et non avenues : »* Tels sont les termes dans lesquels Joseph II résume l'esprit et la portée de la lettre adressée par lui, le 28 janvier 1790, aux comitats de la Hongrie et de la Transylvanie.

L'infortuné monarque survécut à peine quelques semaines à cet anéantissement de son œuvre (18 février 1790). Mais ni sa mort ni la complète rétractation dont elle avait été précédée, ne suffirent pour apaiser, pour rassurer la Hongrie. La Diète que Léopold II s'empressa de convoquer à Bude, agita très-sérieusement cette question capitale : La Hongrie ne doit-elle pas considérer le trône comme vacant, Joseph ayant par ses attentats déchiré le pacte bilatéral, conclu jadis entre la dynastie et la nation?... A force de concessions, de promesses verbales, de serments écrits, Léopold II réussit à conjurer l'orage; mais il dut donner une nouvelle garantie aux institutions et aux droits de la Hongrie, en insérant dans le décret diétal de 1790/91 l'article X que voici :

« Considérant la proposition émise par les États et Ordres du royaume, S. M. très-sacrée a, dans sa bonté, daigné reconnaître : nonobstant la succession de la lignée féminine de l'auguste maison d'Autriche, établie par les articles I et II de 1723 dans le royaume de Hongrie et dans ses parties annexes comme dans nos autres royaumes et possessions;..... néanmoins la Hongrie... est un royaume libre et, relativement à la forme totale de son administration, indépendant, c'est-à-dire soumis en rien à un autre royaume ou peuple, mais ayant sa propre existence (*consistentiam*) et constitution; et doit conséquemment, par son roi héréditaire légitimement couronné... être régi et gouverné selon ses propres lois et ses coutumes, et non à la manière de nos autres provinces.... »

II.

L'ancien pacte étant ainsi rétabli, les Habsbourg exploitent largement l'obligation que la Hongrie s'est ainsi réimposée ; la Hongrie se laisse exploiter. Durant les guerres contre la République française et contre l'Empire, François I<sup>er</sup> réunit fréquemment la Diète hongroise, pour lui demander des subsides en hommes et en argent ; la Diète ne cesse de protester contre ces guerres ruineuses auxquelles le pays n'est aucunement intéressé, mais elle finit toujours par se laisser arracher l'or et le sang demandés. Maître de Vienne, Napoléon I<sup>er</sup> rappelle aux Hongrois leurs jours de grandeur et de splendeur, et les convie à rentrer dans la famille des peuples indépendants, en achevant la ruine de leur éternelle ennemie ; et ils restent immobiles ? non ! Ils couvrent de leurs corps l'empereur détrôné et combattent vaillamment pour reconquérir le pouvoir à une dynastie qui en a toujours abusé contre eux.

« Du sublime à la folie il n'y a qu'un pas, » pourrait-on dire en variant un *mot* historique. Ce pas, la Hongrie l'a franchi plus d'une fois sur la route qui sépare Pest de Vienne.

Voyez plutôt comment François I<sup>er</sup> respecte les droits nationaux, reconnus de nouveau par ses deux prédécesseurs, solennellement jurés par lui-même ; de quelle façon il récompense le dévouement de la Hongrie ! Durant la guerre, il dissout les Diètes, aussitôt les subsides d'argent et d'hommes votés ; à leurs observations sur le désordre des finances, il répond par la banqueroute de 1811 ; quand elles réclament la réalisation des promesses libérales de 1790-91, l'exécution des réformes politiques et sociales alors ébauchées, il les renvoie invariablement à des temps meilleurs, à la fin de la guerre. La paix faite, le roi naguère suppliant jette le masque constitutionnel, et repa-

rait l'empereur absolutiste. De 1813 à 1825, la Diète n'est pas convoquée une seule fois; la Hongrie, « — royaume indépendant, ayant sa propre existence constitutionnelle, » — est gouvernée à la manière autrichienne, c'est-à-dire au moyen d'ordonnances autocratiques.

Bientôt s'organise sur une vaste échelle la résistance aux ukas viennois. On repousse à main armée les agents autrichiens qui osent faire des levées d'hommes et d'impôts, non consenties par la représentation nationale. Les comitats refusent l'obéissance aux ordres que l'autocratie impériale a l'audace d'expédier au royaume constitutionnel. De jour en jour, l'agitation va croissant. En 1825, elle est devenue, comme en 1790, si menaçante, que François I<sup>er</sup> doit, comme Joseph II, s'avouer vaincu avant la bataille.

La Diète, qu'on croyait avoir réduite au rang de mythe historique, est convoquée avec empressement. L'empereur d'Autriche vient en personne l'ouvrir, pour confesser devant elle ses torts et solliciter son pardon, en retour de la solennelle promesse qu'à l'avenir il gouvernerait plus honnêtement. La Diète ne se trouve pas suffisamment rassurée par ces aveux et ces serments de vive voix, que peut emporter le premier courant réactionnaire; le *confiteor* souverain doit être consigné dans un écrit qui reste. François I<sup>er</sup>, hier encore si altier, aujourd'hui tout tremblant, ne se refusera pas à cette nouvelle humiliation. Dans une lettre, datée de Vienne le 26 novembre 1825, adressée à l'archiduc-palatin ainsi qu'aux États de la Hongrie, il s'applique à réfuter les « représentations si douloureuses pour son cœur paternel, » que la Diète vient de lui faire sur le passé, à calmer les doutes et les craintes qu'elle vient d'exprimer pour l'avenir; il ajoute ensuite :

... « Nous hésitons d'autant moins à vous donner... l'explication demandée, que nous étions fort éloigné de vouloir proposer comme exemple

pour l'avenir les événements passés, ou nous arroger. . un nouveau droit pour la suite, ou encore distraire des délibérations de la Diète, à la faveur d'événements tout à fait extraordinaires, les questions des subsides en tout genre... dont nous reconnaissons effectivement que le vote appartient à la dite Diète... »

### III.

Voilà, à trente-cinq ans de distance de la première, une nouvelle rétractation de la politique usurpatrice ; les droits et les libertés de la Hongrie en sont-ils mieux garantis ? L'histoire des années 1826 à 1848 répond suffisamment. Si le mouvement national et libéral qui agitait la Hongrie durant cet espace de temps a été, malgré son intensité, d'une lenteur et d'une inefficacité relatives, chacun en connaît la cause : elle n'est autre que l'obstination de l'Autriche à entraver la réalisation des réformes démocratiques en même temps que le libre jeu des antiques institutions constitutionnelles.

Dans les comitats, dans la Diète, qui s'oppose à l'affranchissement des paysans, à l'égalité civile, au partage entre tous les citoyens des charges publiques, à la liberté religieuse, à la liberté de la presse ? Les représentants du gouvernement viennois et la petite fraction d'immobiles qui, dans le pays, se cramponnent à la dynastie ! Qui entrave les progrès de la langue et de la littérature nationales, qui excite la jalousie, la haine des autres races contre ce développement intellectuel ? Ce même gouvernement viennois, avec cette même fraction anti-nationale ! Qui s'applique, par une altération manifeste de l'esprit des institutions hongroises, à introduire le régime des *administrateurs* dans les comitats, pour corrompre et étouffer ces vrais foyers de la vie politique, pour briser ces puissants rem-

parts de l'autonomie nationale ? C'est toujours le prince de Metternich et son chancelier hongrois, le comte Apponyi.

Mieux éveillée qu'avant 1790, éclairée par tant d'épreuves, la Hongrie comprend aussitôt la portée de cette tentative, par laquelle Ferdinand V reprend subrepticement en 1848 l'œuvre avortée de Joseph II et de François I<sup>er</sup>. Elle n'est pas moins indignée des entraves que la cour de Vienne met aux réformes politiques et sociales réclamées par la Diète, aux entreprises projetées par le pays dans l'intérêt de son développement matériel et moral, ainsi que des manœuvres ténébreuses à l'aide desquelles on sème la méfiance, la discorde entre les diverses nationalités qui habitent le royaume de saint Étienne... Aussi, l'agitation s'accroît-elle d'année en année, de mois en mois ; dans la Diète qui s'ouvre le 12 novembre 1847, *l'opposition*, qui a derrière elle le pays presque entier, se présente si compacte, si résolue, si forte, que le gouvernement autrichien, encore une fois, recule épouvanté juste au moment où il croyait n'avoir que le dernier effort à tenter pour atteindre son but séculaire.

En effet, la lettre royale dont, le 30 janvier 1848, Ferdinand V honore la Diète de Presbourg, rappelle à beaucoup d'égards les augustes missives de Joseph II (28 janvier 1790) et de François I<sup>er</sup> (26 novembre 1825), quoique la rétractation, dont l'unique objet est la question des *administrateurs*, y soit moins franche et moins entière. Ni l'état des esprits en Hongrie, ni la situation générale en Europe n'étaient cependant de nature à rendre la Diète en 1848 plus indulgente envers le gouvernement, plus oublieuse de ses propres droits, moins soucieuse de ses devoirs envers le pays, qu'elle ne l'avait été en 1790 et en 1825. Bientôt les événements extérieurs lui apportent un concours inespéré et des plus précieux. La République est proclamée en France ; l'Allemagne est en feu ; Vienne même construit des barricades et emporte une Constitution ; à quoi la

cour n'aurait-elle pas accédé dans ce moment de suprême danger où son existence était en jeu ?

La Hongrie, néanmoins, ne s'écarte pas un instant des voies légales. La Diète se borne à réclamer avec une insistance plus ferme, impérative si l'on veut, ce que depuis trois siècles elle n'a pas discontinué de solliciter : que la Charte, jurée par tous les souverains habsbourgeois et autant de fois violée, devienne enfin une vérité vraie, entière et efficacement garantie contre de nouveaux attentats. Elle demande encore la liberté de pouvoir enfin réaliser ces réformes politiques et sociales pour lesquelles, grâce à l'opposition de la cour viennoise, elle avait vainement lutté depuis un quart de siècle.

Trop heureux de l'excessive modération d'un pays auquel on avait donné tant de motifs de ne pas en garder, Ferdinand V s'empresse de faire droit à ces vœux. Et quand la Diète a achevé ses travaux, l'empereur-roi vient en personne promettre de sa signature et de sa parole le respect des droits anciens et des libertés nouvelles ; devant les députés et les magnats assemblés dans son palais, le roi, en remettant au palatin les lois signées et scellées de son auguste main (le 11 avril 1848), déclare solennellement :

« Du fond du cœur je désire que ma noble nation hongroise soit heureuse, car dans son bonheur je trouve mon propre bonheur. Ce qu'elle m'a demandé dans ce but, je l'ai non-seulement accompli, mais encore je le re-mets, confirmé par ma parole royale, à toi, mon cher neveu, et par toi à toute cette nation, dans la fidélité de laquelle mon cœur rencontre sa plus grande consolation et ses plus grandes richesses. »

#### IV.

L'Europe le sait, les serments de Ferdinand V eurent moins de valeur encore que les serments de ses prédécesseurs ; au mo-

ment même où le roi de Hongrie jurait, l'empereur d'Autriche, — la même personne, — tramait déjà l'odieuse conspiration qui devait éclater quelques mois plus tard. Les concessions nouvelles étant beaucoup plus sérieuses que celles d'autrefois, les moyens de les reprendre devaient être infiniment plus graves. Les arguties de chancellerie, les tracasseries bureaucratiques ne suffirent plus ; il faut réduire à main armée la « noble nation hongroise, » la noyer dans le sang avec ses libertés anciennes et nouvelles. C'est pourquoi l'Europe contemporaine a vu le despotisme « paternel » susciter la plus fratricide des guerres et chercher à réédifier le monument de ses iniquités sur les cadavres de ses peuples entr'égorgés..... L'Autriche, — qu'on ne l'oublie pas ! — était à ce moment *un empire constitutionnel, avec un ministère responsable, un vrai parlement, et jouissait des institutions démocratiques « les plus larges!!... »* Mais à sa tête se trouvaient toujours — les Habsbourgs.

Sauvée par l'intervention du Czar et la trahison de Goergei, d'une ruine inévitable et tant méritée, l'Autriche indigna l'Europe par la complète absence de retenue avec laquelle elle applique la maxime de *væ victis* à ceux qui l'avaient battue et chassée jusqu'à la frontière. Depuis un an, nous avons plus d'une fois dénoncé les méfaits du régime néo-autrichien ; nous n'y insisterons plus aujourd'hui. Constatons seulement que nos récits, parfois taxés d'exagération, parce qu'on a de la peine à prendre pour vrai — l'incroyable, ont depuis été pleinement confirmés par l'autorité si peu suspecte du Conseil d'État renforcé. En face de l'archiduc Rainier, qui n'osait pas interrompre, en présence des ministres, qui ne savaient que répondre, les Barkoczy, les Szécsen, les Majláth, les Andrassy, ont démontré que durant onze ans la loi, la justice, le sentiment national, ont été indignement foulés aux pieds par les agents de l'Autriche ; que la Hongrie a été opprimée, exploitée, spoliée de

la façon la moins qualifiable ; que , à bout de patience, les populations hongroises étaient toutes prêtes à se soulever contre l'ennemi commun.

Répondre par un redoublement de rigueurs à ce redoublement de plaintes, telle est d'abord l'idée des ministres viennois. Au brusque renvoi du Conseil d'État renforcé (28 septembre) succède en Hongrie une vraie *terreur jaune-noire* : les citoyens les plus honorables, les patriotes les plus inoffensifs, sont arrêtés par centaines et sans enquête, sans jugement, presque sans raison aucune, *expédiés* dans les prisons de Kuffstein et de Theresienstadt, ou par grâce *internés* dans les villages de Bohême et de Styrie... Peu de jours ont suffi pour convaincre jusqu'aux plus entêtés des ministres viennois qu'à la place de la « Terreur salutaire » qu'ils voulaient produire, ces violences sans nom ne provoquaient en Hongrie qu'une exaspération des plus menaçantes, et qu'il fallait immédiatement conjurer. Cette nécessité leur apparut plus impérieuse encore lorsque François-Joseph eut acquis la certitude qu'à Varsovie où il allait se rendre, le concours sollicité pour une croisade réactionnaire en Italie ou pour une répression violente en Hongrie ne lui serait accordé ni par le czar, ni par le prince-régent. Céder, devint inévitable ; un manifeste impérial, accompagné de deux douzaines d'augustes autographes, fut inséré dans la *Gazette de Vienne* du 21 octobre 1860.

Telle est en peu de mots la *Genèse* du « diplôme » par lequel François-Joseph abandonne la politique centralisatrice et absolutiste dont, depuis son avènement, la Hongrie a été victime. Par sa cause déterminante, ce subit revirement ne diffère donc en rien de la volte-face que nous avons vue s'accomplir en 1790, en 1825, en 1848 ; mais il en diffère d'une façon très-marquée et pour la forme et pour le fond.

Joseph II, François I<sup>er</sup>, Ferdinand V, ont confessé publi-

quement les attentats dont ils se sont rendus coupables envers la nation ; ils ont sollicité son pardon et cherché à s'en rendre plus ou moins dignes par la solennelle promesse de se corriger, de gouverner à l'avenir avec plus d'honnêteté et de loyauté. François-Joseph n'a pas le courage de cette franchise ; d'un trait de plume il saute, dans son manifeste du 20 octobre, par dessus la première période duodécennale de son règne : on dirait que le système Bach-Schwarzenberg, dont l'application a été poursuivie de 1849 à 1860 avec toutes les rigueurs de l'absolutisme le plus effréné, n'a existé qu'à l'état d'un simple projet, que le gouvernement néo-autrichien n'a rien à se reprocher, rien à réparer.

Est-ce de la naïveté, est-ce de l'outrecuidance ? Peu importe. Ceux qui, à Vienne, ont laborieusement compilé le manifeste « A mes peuples, » se sont évidemment imaginés que, parce qu'ils tremblaient de peur la Hongrie tressaillerait de joie, au point d'oublier, comme eux, l'histoire de la veille. Et comment donc ! Parce qu'il plaisait à François-Joseph de ne plus se souvenir de ses « faits et gestes, » il devrait plaire également à la nation hongroise de ne point garder mémoire des illustres martyrs pendus à Pest et à Arad, des nobles femmes fouettées en place publique par les bourreaux de Haynau, des meilleurs patriotes exilés ou plongés dans les cachots, de l'affreuse oppression, des ignobles spoliations, des attentats politiques et nationaux, qui n'ont pas discontinué durant douze années entières?... Tout au plus, la Hongrie pourrait-elle, comme elle l'a fait follement tant de fois, accorder le pardon *sollicité* à force de repentir vrai ou feint. Mais amnistier le coupable qui ne veut pas même reconnaître sa faute : voilà assurément ce qu'aucune nation ne peut faire, fût-elle aussi crédule que la nation hongroise... au temps jadis.

V.

Qu'importe la forme ! objectent certains esprits d'une modération excessive ou d'un jugement superficiel. De fait, François-Joseph renonce à ce qui a été la raison d'être de son avènement au trône ; il brise le régime qu'il regardait comme l'œuvre de sa vie. Cela a dû coûter un effort presque héroïque à un jeune souverain dont les qualités ou les vices saillants consistent dans un orgueil poussé à l'extrême et une obstination voisine de l'entêtement. Ne serait-ce pas trop que de lui demander l'aveu public et personnel d'une humiliation par ses seuls actes rendue flagrante ?

L'objection aurait quelque valeur, si la forme seule laissait à désirer. Mais la différence est, pour le fond, plus tranchée encore entre le diplôme de François-Joseph et les manifestes de ses prédécesseurs. Ceux-ci, en constatant l'illégalité des actes commis par eux, rétablissent en son entier l'organisation politique et administrative, dont leur arbitraire avait suspendu le fonctionnement ; au contraire, les patentes du 20 octobre 1860 sont un simulacre de réparation, mais ne sont pas du tout une restitution. L'empereur avoue implicitement l'illégalité, il proclame hautement l'*insoutenabilité* du régime qu'il a tenté de substituer aux lois et institutions hongroises ; mais il ne rétablit en rien l'état antérieur légal ; il ne rend point à la Hongrie ce qu'il reconnaît lui avoir enlevé injustement.

Dès le lendemain de la promulgation des patentes impériales, nous avons résumé de la façon que voici les raisons pour lesquelles les hommes même les plus modérés en Hongrie ne sauraient être satisfaits des décrets impériaux et royaux du 20 octobre :

« 1<sup>o</sup> Parce qu'ils ne rétablissent pas l'intégrité territoriale de la Hongrie qui, avant tout, veut et doit redevenir *elle-même*. Ces décrets maintiennent la Transylvanie séparée de la Hongrie, quoique la réunion des deux sœurs-patries soit le vœu unanime des populations hongroises et transylvaines. Ils renvoient à des délibérations ultérieures le règlement des « rapports » entre la Hongrie et la Voïvodie; ils maintiennent ainsi le principe du démembrement arbitraire dont notre pays a été l'objet en 1849, et que les habitants de la Voïvodie ne condamnent et ne déplorent pas moins unanimement que leurs frères de la Hongrie proprement dite.

« 2<sup>o</sup> Parce que les décrets ne rendent pas même à la Hongrie le *statu quo ante* 1848, que le pays entier, cependant, avait trouvé insuffisant : témoins les événements de mars 1848. La Diète que les patentes nouvelles octroient à la Hongrie, ne sera que l'ombre des anciennes assemblées nationales : le vote des impôts et celui des soldats, les seuls votes par lesquels e pouvoir d'une assemblée législative devient une réalité, lui sont enlevés et transférés à Vienne, au Conseil d'État renforcé.

« 3<sup>o</sup> Parce que l'institution même du Conseil, en supposant que, par impossible, il dût jamais fonctionner sérieusement, n'est qu'un moyen détourné pour accomplir cette même absorption de la Hongrie autonome dans le domaine habsbourgeois, que depuis douze ans on a poursuivie avec un zèle si malheureux et qu'aujourd'hui on n'ose plus avouer hautement.

« 4<sup>o</sup> Parce que la nouvelle organisation octroyée à la Hongrie exclut toute responsabilité ministérielle. Dès avant 1848, celle-ci a constamment été réclamée par la Hongrie comme condition indispensable de sa vie constitutionnelle; les expériences de ces douze dernières années n'ont assurément pas été de nature à nous rendre plus confiants envers les exécuteurs irresponsables des ordres des Hapsbourgs. Moins que jamais nous pouvons regarder comme sérieux et efficace un organisme prétendu constitutionnel, qui n'a pas la responsabilité ministérielle pour première garantie... »

Six semaines ont passé sur les patentes impériales. Nous en avons étudié et approfondi le texte officiel, et nous en avons suivi le développement dans les faits, avec toute l'attention scrupuleuse d'un observateur judiciaire, qui n'aurait pas demandé mieux que de s'être trompé. Nous n'avons rien à modifier

dans notre premier jugement..... L'illustre défenseur de Komorn, le général Georges Klapka, et notre éminent diplomate, le comte Ladislas Teleky, l'un dans une protestation d'un laconisme tout militaire, l'autre dans un mémoire savamment développé, se sont depuis lors prononcés dans le même sens, en appuyant leur protestation sur les mêmes raisons que nous avons fait valoir... D'autres voix se sont encore élevées du sein de l'émigration hongroise; aujourd'hui, il est manifeste que, parmi ces hommes dont le patriotisme est suffisamment attesté par de longues souffrances, un ex-ministre est le seul qui se soit dit satisfait et qui ait conseillé à la Hongrie l'acceptation des nouvelles offres viennoises.

A ce conseil, la Hongrie a répondu de la façon la moins équivoque. Dans le pays entier, il n'y a qu'une voix pour proclamer l'insuffisance des patentes impériales, pour exiger la restitution pleine et entière de l'état de choses *légal*, c'est-à-dire de l'antique Charte hongroise avec les réformes libérales qui y ont été introduites par la Diète de 1848. François Déak, surnommé le sage des sages, aussi distingué par sa profonde connaissance des lois et coutumes hongroises, que par son bon sens et sa ferme modération; le baron Joseph Eotvoes, une des premières capacités du pays, et que personne n'a jamais soupçonné de penchants révolutionnaires ou d'une hostilité systématique contre l'Autriche; le comte Cziráky, appelé par la confiance de M. le baron Vay à remplir les fonctions judiciaires les plus élevées (*Judex-Curiæ*) dans la réorganisation projetée; d'autres hommes politiques d'une autorité justement méritée et d'une « modération » proverbiale, le déclarent tous avec une franchise qui les honore: s'il y a encore possibilité de rétablir de bons rapports entre le pays et la dynastie, ce rétablissement, en tout cas, ne peut s'opérer avant que le gouvernement n'ait restitué à la Hongrie tout ce qu'il reconnaît lui avoir enlevé illégalement; avant que l'antique royaume de Saint-Étienne ne soit remis, sous les rapports territorial, politique et



national, dans la pleine possession de ses droits antérieurs.

En face des précédents que nous avons rappelés, personne, croyons-nous, ne saurait réprover cette exigence ; on ne saurait même s'en étonner, si, prenant conseil du passé et de l'ensemble des circonstances actuelles, la Hongrie se refusait d'une façon absolue à accepter une restauration dont la bonne foi est plus que problématique. La Hongrie ne va pas jusque-là ; elle se borne à demander que la restauration soit entière et sérieusement garantie. Qui saurait l'en blâmer?... Quoi de plus naturel encore et de plus légitime que le mécontentement impatient provoqué dans le pays par la politique de réticences, de demi-mesures, de condescendances aléatoires, dans laquelle s'obstine le gouvernement viennois ?

*Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum* : voilà ce qu'à François I<sup>er</sup> avait obstinément répondu la Diète de 1825, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle demandait au nom de la nation ; voilà ce que répond également la Hongrie de 1860 à ceux qui lui conseillent « d'accepter » les concessions incomplètes, presque dérisoires, du 20 octobre 1860 ; de se contenter, en échange de son droit imprescriptible, des grâces que veut bien lui octroyer l'empereur d'Autriche.

La Hongrie n'acceptera jamais une grâce que jamais elle ne s'est abaissée à solliciter. Elle n'a que faire des gracieusetés autrichiennes. Elle demande son droit, rien que son droit, mais tout son droit.

## VI.

Le droit tout entier, ou la *restitution intégrale*, tel a été le mot d'ordre de la presque unanimité des Hongrois aussitôt qu'ils avaient lu et compris le diplôme du 20 octobre. A peine

si quelques esprits timorés semblaient disposés le premier jour à se contenter provisoirement du retour à la constitution antérieure à 1848; cette idée n'appartient plus déjà qu'au baron Vay, le nouveau chancelier de Hongrie, et à une poignée de magnats, anciens conservateurs, redevenus partisans conditionnels de l'Autriche qui resterait avec eux ennemie absolue du progrès libéral. Pour la masse de la nation, noblesse et roture, magnats et paysans, la « *restitutio in integrum* » signifie le retour complet à l'antique Constitution, telle qu'elle a été régénérée par les « conquêtes de mars. » C'est le royaume de saint Étienne dans ses limites historiques, avec les plus intimes rapports entre la mère-patrie et ses anciennes « parties adjointes, » avec l'*Union personnelle*, telle que la définit la *Pragmaticue-Sanction*, pour tout lien entre la Hongrie et les provinces autrichiennes; c'est la Hongrie, tout à fait autonome, tout à fait hongroise, avec la garde nationale, avec un vrai parlement, avec le *self government* communal et départemental, avec la presse libre, avec l'égalité civile et religieuse, avec un ministère responsable siégeant à Pest; c'est en un mot le rétablissement de ce régime constitutionnel de 1848, dans lequel Ferdinand V « trouvait son bonheur à lui, parce qu'il y voyait assuré le bonheur de sa fidèle nation hongroise. »

De moins, celle-ci ne saurait se contenter. En cédant quoi que ce soit, elle saperait sous ses pieds le sol sur lequel, jusqu'à présent, elle s'est maintenue si ferme; elle ferait tomber de ses mains l'arme dont elle s'est servie avec une adresse et un succès si merveilleux..... Pourquoi l'opinion publique est-elle si favorable aux réclamations hongroises? Comment ces réclamations ont-elles acquies l'irrésistible force à laquelle François-Joseph a dû rendre hommage par son diplôme du 20 octobre? C'est que la distribution des rôles est intervertie. Presque partout ailleurs en Europe, ce sont les gouvernements hostiles à la liberté qui se cramponnent au droit historique, ce sont les peuples qui demandent les innovations, taxées de révolution-

naires ; en Hongrie, c'est le gouvernement qui innovait dans l'intérêt de la centralisation et du pouvoir autocratique, tandis que la nation, dans l'intérêt de la liberté politique et de l'autonomie nationale, réclamait et réclame le maintien de ses institutions séculaires, rationnellement transformées durant ces vingt-cinq dernières années. Tous les avantages, dans le combat, étaient ainsi de l'un des côtés, tous les désavantages de l'autre ; on comprend en quel sens devait pencher la victoire. La Hongrie commettrait la plus criante injustice envers elle-même, si de gaieté du cœur elle abandonnait cette position, en sacrifiant le principe de la légalité qui en est le pivot.

Le débat entre Pest et Vienne, ou entre la nation entière et la fraction Vay, qui s'appuie sur le gouvernement seul, se résume donc aujourd'hui en ceci : La Hongrie se contentera-t-elle d'une réparation partielle, quand la Cour de Vienne reconnaît elle-même que le régime qu'elle lui a appliqué depuis dix ans était aussi inique qu'impraticable ? Acceptera-t-elle de la main de l'empereur d'Autriche la gracieuseté des institutions dites nouvelles, quand celles-ci, loin d'être un progrès, lui enlèvent la partie la plus essentielle de ses anciens droits et libertés ? Sacrifiera-t-elle la garantie sérieuse, éprouvée, que lui offre la légalité millénaire de ses institutions, à la garantie illusoire qu'on lui présente dans le libéralisme équivoque des diplômes octroyés le 20 octobre ? Poser la question de cette manière, c'est la résoudre.

C'est ainsi du moins qu'en juge l'immense majorité de la nation. Les enseignements de l'histoire ne lui défendent-ils pas d'agir autrement ? Si la Hongrie finalement a toujours su arrêter les attentats que de 1526 à 1860, le gouvernement de Vienne n'a pas discontinué de perpétrer contre elle, c'est parce que jamais elle n'a consacré par son acquiescement l'abandon de la moindre parcelle de son droit, parce que toujours elle a réclamé et a su reconquérir l'état légal d'avant le dernier

attentat. Aujourd'hui, cet état légal est celui de 1848 : la Hongrie tout entière le redemande.

Oui, *tout entière* ! Ce ne sont pas seulement les Magyars, ce n'est pas seulement la Hongrie proprement dite, qui soulèvent cette réclamation ; toutes les parties de l'ancien royaume de saint Étienne, toutes les races qui l'habitent, demandent le retour pur et simple à la légalité de 1848, c'est-à-dire à cette même organisation qu'alors, soudoyées par l'Autriche, quelques-unes de ces parties et de ces races avaient fortement aidé à renverser. Déjà, la Voïvodie-Serbe, officieusement consultée par l'autorité viennoise, s'est prononcée presque à l'unanimité pour son retour dans le giron de la mère-patrie, de laquelle on l'avait arbitrairement détachée en 1849. La Croatie et la Transylvanie, en attendant qu'elles soient appelées à manifester officiellement leurs vœux et leurs aspirations en faveur du rétablissement de leurs anciens rapports avec la Hongrie, trahissent leurs sentiments fraternels dans les journaux, dans les réunions, partout où elles peuvent se faire entendre : malgré Schaguna et les quelques auxiliaires dignes de ce saint prélat, le sol de la Hongrie se montre et restera rebelle à la semence de discorde que voudraient à tout prix y faire germer les auxiliaires avoués ou non avouables de la cour de Vienne.

Cette manifestation libre et spontanée des sentiments de fraternité, des tendances *réunionistes*, prouve de nouveau que les rivalités et les haines d'il y a douze ans ont uniquement été le résultat des excitations venues du dehors. Les événements depuis lors ont ouvert les yeux aux populations qui en 1848 s'étaient laissées conduire aveuglément par les agents de la réaction habsbourgeoise ; elles ont reconnu que leur désunion fait toute la force de l'ennemi commun, qu'en combattant le mouvement libéral de la Hongrie, dans le prétendu intérêt de leur nationalité propre, elles ont ruiné et leur liberté et leur nationalité, au profit de l'absolutisme germanisateur de la

cour de Vienne. Éclairées ainsi sur les désastreux effets des passions qu'elles s'étaient laissé inoculer en 1848-49, les races de la Hongrie sont revenues de leur égarement passer à ces sentiments de fraternité et de solidarité, grâce auxquels Magyars, Serbes, Allemands, Valaques ont pu durant mille ans vivre en semble, sous l'égide de la constitution hongroise, sans que jamais des rivalités ethnologiques soient venues envenimer et compliquer les luttes si nombreuses que la Hongrie a eues à soutenir, tantôt contre des ennemis extérieurs, tantôt contre ses propres souverains. Toutes ses populations reconnaissent aujourd'hui que dans une Hongrie autonome, il y a place pour le libre développement de chaque nationalité, et que d'autre part, un pays de 15 millions d'habitants unis de cœur et d'esprit sera toujours assez fort pour préserver ses libertés contre toute attaque, d'où qu'elle vienne.

C'est cette union ou plutôt cette fusion fraternelle, ayant l'équité pour base et la liberté pour but, qu'ont de nouveau consolidée et mieux développée les lois par lesquelles la constitution millénaire de la Hongrie a été complétée et réformée en 1848 et 1849. Et voilà, encore une fois, pourquoi toutes les classes, toutes les contrées et toutes les nationalités de la Hongrie, pourquoi tous les comitats et toutes les villes demandent, après comme avant le 20 octobre, le rétablissement de l'état légal de 1848.

Le gouvernement continue de repousser ce vœu national; déjà, on le voit même reprendre ces manœuvres ténébreuses à l'aide desquelles il avait cherché à annihiler en 1848 les « concessions de mars. » A qui la faute alors, si la légitime impatience des populations ne sait pas toujours se contenir, si les « manifestations » de cette impatience deviennent de jour en jour plus nombreuses, plus graves?..... Ce n'est pas non plus la Hongrie, assurément, qu'on pourrait en rendre responsable, si grâce à cette attitude si peu loyale du gouvernement,

grâce aux passions haineuses que, derechef, les agents s'appliquent à susciter, l'agitation aujourd'hui contenue encore dans les limites de la légalité, se trouvait entraînée au-delà de ces limites et de son but, si, en se refusant au rétablissement de l'état légal en 1848, M. Vay ramenait son pays forcément à l'état insurrectionnel de 1849...

## VII.

Mais supposons que le gouvernement cède à temps encore, et que l'état légal de 1848 se trouve rétabli sous peu. Sera-ce le dernier mot de la question hongroise? cette solution serait-elle de nature à *satisfaire* la Hongrie, c'est-à-dire à lui assurer le développement libre et régulier auquel elle aspire, à lui fournir au point de vue politique et national, pour ses intérêts matériels, moraux et intellectuels, les garanties d'avenir sans lesquelles une nation ne peut jamais jouir de son présent? Nous ne le croyons pas; nombre de nos compatriotes en Hongrie et à l'étranger partagent notre incrédulité.

On a vu plus haut ce que valaient les restaurations antérieures opérées par les Habsbourgs. On a vu que rien n'engage à attribuer plus de valeur à la révocation de 1860. On a vu enfin que les patentes du 20 octobre et les décrets promulgués depuis lors n'offrent aucune garantie sérieuse de la sincérité ni de la durée des tendances moins absolutistes que, sous la pression des circonstances, la cour de Vienne trouve bon d'afficher en ce moment. Vît-elle aujourd'hui toutes ses exigences réalisées, que la Hongrie ne pourrait pas encore se croire assurée du lendemain et s'occuper d'édifier le monument de sa prospérité future : les fondements en seraient continuellement minés

par les intrigues anti-nationales et anti-libérales de l'éternelle ennemie de cette noble nation.

Souvent nous avons entendu en Hongrie excuser comme un « mariage de raison » la fatale union conclue en 1526 entre notre patrie et Ferdinand I<sup>er</sup> ; l'inclination assurément n'y était pas, de notre côté du moins. Une longue, très-longue expérience a prouvé cependant que la raison, la raison raisonnable, n'y était pas non plus. Voilà à peu près trois siècles et demi que dure ce mariage mixte : il n'a servi qu'à faire ressortir qu'il y a entre les deux conjoints une profonde et irréconciliable incompatibilité d'humeur, de penchants et de tendances. Tout observateur impartial doit aujourd'hui être convaincu que l'unique moyen pour la Hongrie et l'Autriche de vivre en paix, c'est de ne plus vivre ensemble ; divorcer, voilà l'unique solution rationnelle et sérieuse.

De 1526 à 1860, on citerait tout au plus vingt-cinq années consécutives durant lesquelles les rapports entre la Hongrie et la dynastie de Habsbourg aient offert l'apparence au moins d'une bonne entente ; tout le monde a nommé la seconde moitié du règne de Marie-Thérèse. Encore, ce repos, dû à la lassitude et à la corruption, fût-il devenu mortel pour la Hongrie, si par bonheur Joseph II n'avait brutalement rompu la trêve obtenue par sa trop habile mère.

Rien n'était plus naturel. Du jour où l'Autriche et la Hongrie se sont trouvées liées l'une à l'autre, il a dû y avoir entre elles lutte de deux éléments contraires, incapables de se fusionner, impuissants à s'absorber. L'entente était impossible entre la nation jalouse de son glorieux passé, de sa constitution politique, de son *self government* administratif, d'une part ; et entre les Habsbourgs, d'autre part, pour lesquels les peuples n'ont jamais été que des piédestaux destinés à rehausser la

« puissance de la maison » (*die habsburgische Hausmacht*). Comme les Bourbons, entés sur le droit divin, ne peuvent qu'être antipathiques au droit populaire ; comme les Romanow, personnification du czarisme, ne peuvent, sans renier leur nature propre, entourer leur autocratie de libertés constitutionnelles ; ainsi les Habsbourgs, qui ne sont nés et grandis que par la négation de l'idée de nationalité, qui jamais n'ont reconnu d'autre principe que l'absolutisme civil, politique et religieux, croiraient avoir signé leur propre arrêt de mort le jour où ils reconnaîtraient les droits des peuples, où ils accepteraient sincèrement la liberté, l'égalité, le progrès.

Poursuivant ce rêve absurde d'isoler dans une même personne le libéral successeur de ses rois électifs et le Habsbourg absolutiste, la Hongrie a employé tous les moyens d'amener l'Autriche à supporter au moins son autonomie, ses libertés, sa vie constitutionnelle : rien n'y a fait. Sa bonne volonté a toujours échoué contre la force des choses ; sa patience et sa persévérance se sont brisées contre l'écueil d'un absolutisme fatalement incorrigible.

En vain, les Bocskay, les Bethlen, les Toköli, les Rakoczy, à la tête de la nation en armes, imposaient à la cour de Vienne des traités sanctionnant les droits de la Hongrie et garantis par les puissances étrangères. En vain, la nation entreprenait-elle de capter à force de générosité la bienveillance de ses souverains, poussant le fameux cri de *moriamur pro rege nostro*. Les traités, l'Autriche les violait dès qu'elle se croyait redevenue plus forte que ses vainqueurs ; envers ses bienfaiteurs, elle s'acquittait en entreprenant de les *austrianiser* par la ruse ou par la violence. Vainement encore, pour se garantir des attentats autrichiens, la Hongrie essaya-t-elle un moyen terme entre les hostilités et les avances : la lutte légale. Trois fois victorieuse, contre Joseph II, contre François I<sup>er</sup>, contre Ferdinand V, à quoi a-t-elle abouti ? A se faire écraser par les Russes, et à demeurer une dizaine d'années courbée par Fran-

çois-Joseph I<sup>er</sup> sous le joug le plus lourd, le plus inhumain, que jamais elle ait subi.

Pas plus qu'aux souverains, il n'est permis aux peuples de négliger les enseignements de l'histoire. La générosité, la magnanimité, vertus des plus précieuses chez l'individu, se transforment aisément chez les nations en folie, en crime envers les générations futures. Cette folie, ce crime, la Hongrie les commettrait si, encore une fois, elle se laissait amadouer par une conversion dont le passé lui a tant de fois démontré la fausseté, si elle se prêtait de nouveau à une réconciliation inmanquablement trompeuse, si elle laissait échapper l'admirable occasion que lui offre le moment actuel, pour réparer enfin la lourde faute commise après la mort de l'infortuné Louis II (1526), et trop cruellement expiée par les souffrances sans limite et sans nom de douze générations.....

Cette solution radicale n'importerait pas moins à l'intérêt de la liberté et à l'avenir de l'Europe. Supposez aujourd'hui l'Autriche momentanément rassurée du côté de la Hongrie, et non-seulement on n'obtiendrait jamais d'elle, sans les plus grands efforts, l'abandon de la Vénétie; elle ne tarderait pas à reprendre l'offensive, et fût-elle vaincue, fût-elle chassée de la Vénétie, comme elle l'a été de la Lombardie, l'Italie ne pourrait pas se croire assurée de son avenir, ni partant l'Europe assurée de la paix; les Habsbourgs, forts de la pacification de la Hongrie, resteraient au nord des Alpes, menaçants, épiant le premier moment favorable pour reprendre par la ruse et les armes ce que le droit et la liberté leur auraient ravi. Naturellement, la condescendance pacificatrice de la cour de Vienne envers la Hongrie cesserait le jour même où elle aurait atteint son but du côté de l'Italie; c'est ainsi qu'en 1848 Ferdinand V a jeté bas le masque et fait envahir la Hongrie par le ban Jellachich, aus-

sitôt que les victoires de Radetzky eurent diminué ses périls dans la Lombardo-Vénétie.

La question d'Orient, qui cause à l'Europe non moins d'angoisses que la question d'Italie, reste également insoluble, sans une Hongrie rendue sérieusement à la liberté. Tant qu'existe la situation actuelle, tant que l'Autriche règne sur le moyen-Danube, il est impossible de régénérer les populations bas-Danubiennes au moyen de la liberté seule, c'est-à-dire de résoudre la question d'Orient d'une façon définitive, sans que le monde soit mis en feu.

La nécessité du démembrement de l'Autriche est devenue, depuis plusieurs années, le « *credo* » de tous les hommes politiques qui ont les replâtrages en juste horreur, qui possèdent le courage des solutions radicales. Nous avouons sans détour que nous sommes de ceux-là. L'avenir de la Hongrie et l'avenir de la liberté en Europe nous semblent également exiger que le malheureux pacte austro-hongrois soit rompu définitivement.

## VIII.

Résumons ce qui précède.

Une expérience de trois cent trente-cinq ans a démontré que la Hongrie ne saurait vivre tranquille et heureuse sous la domination autrichienne, parce que jamais les Habsbourgs ne consentiront à respecter son autonomie séculaire, ses libertés politiques, son existence nationale.

Les traités de paix que, par l'insurrection armée, la Hongrie est parvenue à arracher à sa dynastie en 1606, en 1622, en 1645, en 1711, celle-ci les a violés aussitôt qu'elle a cessé de sentir l'épée du vainqueur dirigée contre sa poitrine.

Les restaurations qu'une agitation légale lui a imposées en 1790, en 1825, en 1848, prouvent par leur fréquent retour qu'elles n'ont été pour l'Autriche que des moments de répit dans son œuvre liberticide.

Sous l'absolutisme « paternel » de François I<sup>er</sup>, sous le constitutionalisme impérial de Ferdinand V, les droits de la Hongrie ne sont pas mieux respectés que sous le « despotisme éclairé » de Joseph II, que sous l'autorité brutale de Léopold I<sup>er</sup>; et quand le tremblement de la peur force les Habsbourgs de lâcher la proie incessamment convoitée et de *re-jurer* fidélité à la loi, l'Autriche constitutionnelle et parlementaire de 1848-49 trahit les serments anciens et nouveaux d'une façon plus indigne encore que ne l'a jamais fait l'Autriche absolutiste d'avant 1848.

Rien, absolument rien, n'autorise à supposer plus sincère le repentir de 1860; l'Autriche restitue même beaucoup moins aux Hongrois qu'à aucune autre époque de prétendue réconciliation.

Ce n'est donc pas seulement le droit, c'est le devoir de la Hongrie de ne pas se laisser duper encore par un simulacre de concessions; c'est son droit et son devoir, de recourir enfin à une solution radicale : la rupture définitive de ce « mariage de raison » qui, durant trois siècles et demi, a fait son malheur.

La situation intérieure du pays, fort par l'union intime de toutes les classes et de toutes les nationalités; l'état de l'Autriche, affaiblie par ses défaites militaires, par ses désastres financiers, et par le profond mécontentement de toutes ses populations; l'esprit général de l'époque, si favorable, dans son équité, à l'affranchissement des nationalités opprimées : tout convie la Hongrie à ne plus différer de recouvrer son indépendance pleine et entière.

Elle s'y trouve engagée non moins impérieusement par l'in-

térêt général de l'Europe. Ni la question d'Italie ni la question d'Orient, ces deux *trouble-paix* de l'époque présente, ne sauraient être résolues d'une façon sérieuse et durable sans l'existence d'une Hongrie réellement libre, réellement pacifiée : ce qu'elle ne sera jamais sous la domination des Habsbourgs.

Mais si la proverbiale magnanimité de la Hongrie doit encore une fois l'emporter sur le sentiment de son droit et de son devoir; si, malgré les durs enseignements des siècles passés et les sanglantes leçons d'hier, la Hongrie voulait encore une fois pardonner et oublier, il faut au moins que la nouvelle tentative de rapprochement soit entourée de toutes les garanties possibles de sécurité et de durée. Il faut que la Hongrie soit remise dans la possession entière de ses droits et de ses libertés; il faut que l'état légal de 1848 soit rétabli sans retard comme sans restriction.

Se contenter de moins serait plus qu'une faute, plus qu'une folie : ce serait une trahison. La Hongrie se trahirait elle-même, puisqu'elle se livrerait de nouveau aux éternels attentats de l'Autriche; elle trahirait la liberté, en prêtant un renfort à l'absolutisme viennois; elle trahirait la paix européenne, en rendant inévitable le retour prochain des plus graves complications.

Avec le rétablissement de la légalité de 1848, *peut-être*, la rupture définitive *pourrait-elle* être évitée, retardée du moins. Nous ne garantissons aucunement le succès de cette tentative; mais c'est là l'unique chance qu'a l'Autriche d'empêcher, — s'il en est encore temps, — le rappel, sous des auspices infiniment plus favorables, de la déclaration d'indépendance du 14 avril 1849.

DE BALLAGI GEZA.

